

Mairie de Lahonce
Mairie de Lahonce

Numéro SIRET : 21640304800012
Poste comptable : Service de Gestion Comptable Côte Basque

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	51

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	55
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	56
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	58
B3.1 - Etat des provisions constituées	59
B3.2 - Etalement des provisions	60
B4 - Etat des charges transférées	61
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	62
B6 - Prêts	63
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	64
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	65
B7.3 - Etat des emprunts garantis	66
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	67
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	68
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	69
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	70
B7.8 - Autres engagements donnés	71
B7.9 - Autres engagements reçus	73
B8 - Subventions versées	77
B9 - Etat du personnel	78
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	79
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	80
B11.2 - Liste des établissements publics créés	81
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	82
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	81
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	82
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	83
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	85
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	86
D3 - Décisions en matière de taux	88
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	89
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	91
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	95

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	2736

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2289454,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	854,24
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	929,24
3 Dépenses d'équipement brut / population	81,43
4 Encours de dette / population (2) (3)	37,93
5 DGF / population	87,83
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,4738
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,9192
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,0900
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,0400
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0800

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 112 217,81	4 480 889,45	-43 145,32	A1 325 526,32
Investissement	1 823 522,87	1 866 047,70	(3) -139 438,14	A2 -96 913,31
Fonctionnement	2 288 694,94	2 614 841,75	(4) 96 292,82	A3 422 439,63

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 2 103 786,00	III + IV 1 862 625,00	B1 -241 161,00
Investissement	I 2 103 786,00	III 1 862 625,00	B2 -241 161,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	84 365,32
Investissement	A2 + B2	-338 074,31
Fonctionnement	A3 + B3	422 439,63

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 103 786,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 700,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	187 980,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 903 106,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 862 625,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	262 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	662 743,43	1 000 817,74
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 103 786,00	1 862 625,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 96 913,31	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 863 442,74	2 863 442,74
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 627 072,32	2 542 707,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 84 365,32
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 627 072,32	2 627 072,32
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		5 490 515,06	5 490 515,06

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	405 750,23	187 980,00	29 000,00	29 000,00	216 980,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	89 917,40	10 000,00	180 000,00	180 000,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 337 369,34	1 903 106,00	193 800,00	193 800,00	2 096 906,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 833 036,97	2 101 086,00	402 800,00	402 800,00	2 503 886,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500,00	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	72 872,82	0,00	56 293,98	56 293,98	56 293,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	118 665,91	0,00	33 824,77	33 824,77	33 824,77
Total des dépenses financières		197 038,73	2 700,00	90 118,75	90 118,75	92 818,75
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 032 111,94	2 103 786,00	492 918,75	492 918,75	2 596 704,75

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 026 949,34		169 824,68	169 824,68	169 824,68
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 026 949,34		169 824,68	169 824,68	169 824,68

TOTAL	4 059 061,28	2 103 786,00	662 743,43	662 743,43	2 766 529,43
--------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	96 913,31
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 863 442,74
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	339 945,76	262 625,00	142 348,00	142 348,00	404 973,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 600 000,00	1 600 000,00	70 000,00	70 000,00	1 670 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 939 945,76	1 862 625,00	212 348,00	212 348,00	2 074 973,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 925,20	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	602 244,10	0,00	338 074,31	338 074,31	338 074,31
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	84 841,14	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		786 010,44	0,00	384 074,31	384 074,31	384 074,31
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	28 138,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 754 094,42	1 862 625,00	596 422,31	596 422,31	2 459 047,31

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	368 162,51		178 604,13	178 604,13	178 604,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	49 293,15		55 966,62	55 966,62	55 966,62
041	Opérations patrimoniales (10)	1 026 949,34		169 824,68	169 824,68	169 824,68
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 444 405,00		404 395,43	404 395,43	404 395,43

TOTAL	4 198 499,42	1 862 625,00	1 000 817,74	1 000 817,74	2 863 442,74
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 863 442,74
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

234 570,75

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	653 284,94	0,00	870 056,57	870 056,57	870 056,57
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 179 400,00	0,00	1 107 430,00	1 107 430,00	1 107 430,00
014	Atténuations de produits	176 605,00	0,00	175 605,00	175 605,00	175 605,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	203 780,00	0,00	191 210,00	191 210,00	191 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 213 069,94	0,00	2 344 301,57	2 344 301,57	2 344 301,57
66	Charges financières	7 375,10	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
67	Charges spécifiques (3)	22 759,12	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		200,00	200,00	200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 244 704,16	0,00	2 392 501,57	2 392 501,57	2 392 501,57

023	Virement à la section d'investissement (4)	368 162,51		178 604,13	178 604,13	178 604,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	49 293,15		55 966,62	55 966,62	55 966,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		417 455,66		234 570,75	234 570,75	234 570,75

TOTAL	2 662 159,82	0,00	2 627 072,32	2 627 072,32	2 627 072,32
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIcipe	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 627 072,32
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	224 500,00	0,00	224 950,00	224 950,00	224 950,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	336 926,00	0,00	331 961,00	331 961,00	331 961,00
731	Fiscalité locale	1 543 444,00	0,00	1 552 546,00	1 552 546,00	1 552 546,00
74	Dotations et participations (3)	368 915,76	0,00	365 450,00	365 450,00	365 450,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	60 000,00	0,00	57 500,00	57 500,00	57 500,00
Total des recettes de gestion courante		2 563 785,76	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
76	Produits financiers	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 565 867,00	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 565 867,00	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	84 365,32
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 627 072,32
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	234 570,75
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 700,00	0,00	2 700,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	56 293,98	0,00	56 293,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	216 980,00	0,00	216 980,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	190 000,00	0,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 096 906,00	0,00	2 096 906,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	169 824,68	169 824,68
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	33 824,77	0,00	33 824,77
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 596 704,75	169 824,68	2 766 529,43

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**96 913,31**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 863 442,74****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	870 056,57		870 056,57
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 107 430,00		1 107 430,00
014	Atténuations de produits	175 605,00		175 605,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	191 210,00	0,00	191 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	42 000,00
67	Charges spécifiques (9)	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	200,00	55 966,62	56 166,62
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		178 604,13	178 604,13
Dépenses de fonctionnement – Total		2 392 501,57	234 570,75	2 627 072,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**2 627 072,32**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	46 000,00	0,00	46 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	404 973,00	0,00	404 973,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 670 000,00	0,00	1 670 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	169 824,68	169 824,68
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		55 966,62	55 966,62
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		178 604,13	178 604,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 120 973,00	404 395,43	2 525 368,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**338 074,31**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 863 442,74****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 300,00		10 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	224 950,00		224 950,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	331 961,00		331 961,00
731	Fiscalité locale	1 552 546,00		1 552 546,00
74	Dotations et participations (8)	365 450,00		365 450,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	57 500,00	0,00	57 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 059 061,28	2 103 786,00	0,00	662 743,43	662 743,43	0,00	662 743,43	2 766 529,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	397 235,27	187 980,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	216 980,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	89 917,40	10 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 337 369,34	1 903 106,00	0,00	193 800,00	193 800,00	0,00	193 800,00	2 096 906,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	8 514,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 833 036,97	2 101 086,00	0,00	402 800,00	402 800,00	0,00	402 800,00	2 503 886,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500,00	2 700,00		0,00	0,00		0,00	2 700,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	72 872,82	0,00		56 293,98	56 293,98		56 293,98	56 293,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 665,91	0,00	0,00	33 824,77	33 824,77	0,00	33 824,77	33 824,77
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		197 038,73	2 700,00	0,00	90 118,75	90 118,75	0,00	90 118,75	92 818,75
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 032 111,94	2 103 786,00	0,00	492 918,75	492 918,75	0,00	492 918,75	2 596 704,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 026 949,34			169 824,68	169 824,68		169 824,68	169 824,68
Total des dépenses d'ordre		1 026 949,34			169 824,68	169 824,68		169 824,68	169 824,68
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									96 913,31

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

Pour information
ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

gérées hors AP

III = I + II

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 863 442,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 596 255,32	1 862 625,00	662 743,43	662 743,43	2 525 368,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	339 945,76	262 625,00	142 348,00	142 348,00	404 973,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	1 600 000,00	70 000,00	70 000,00	1 670 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 939 945,76	1 862 625,00	212 348,00	212 348,00	2 074 973,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 925,20	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	84 841,14	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		183 766,34	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	28 138,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 151 850,32	1 862 625,00	258 348,00	258 348,00	2 120 973,00
021	Virement de la section de fonctionnement	368 162,51		178 604,13	178 604,13	178 604,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	49 293,15		55 966,62	55 966,62	55 966,62
041	Opérations patrimoniales (6)	1 026 949,34		169 824,68	169 824,68	169 824,68
Total des recettes d'ordre		1 444 405,00		404 395,43	404 395,43	404 395,43

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)**0,00****Affectation au compte 1068 (8)****338 074,31**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)
ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

SLOW

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	Total
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					2 863 442,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mairie de Lahonce - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 059 061,28	2 103 786,00	0,00	662 743,43	662 743,43	0,00	662 743,43	2 766 529,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	397 235,27	187 980,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	216 980,00
2031	Frais d'études	396 235,27	187 980,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	216 980,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	89 917,40	10 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	190 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	89 917,40	10 000,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 337 369,34	1 903 106,00	0,00	193 800,00	193 800,00	0,00	193 800,00	2 096 906,00
2111	Terrains nus	68 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	15 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 625 000,00	1 619 960,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 960,00
21351	Bâtiments publics	352 658,30	228 500,00		44 800,00	44 800,00	0,00	44 800,00	273 300,00
2152	Installations de voirie	173 000,00	26 270,00		97 000,00	97 000,00	0,00	97 000,00	123 270,00
21538	Autres réseaux	12 349,90	8 376,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	11 876,00
21578	Autre matériel technique	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21621	Biens sous-jacents	20 000,00	20 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2181	Install. générales, agencements	17 300,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21828	Autres matériels de transport	39 841,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	8 514,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 833 036,97	2 101 086,00	0,00	402 800,00	402 800,00	0,00	402 800,00	2 503 886,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500,00	2 700,00		0,00	0,00		0,00	2 700,00
10226	Taxe d'aménagement	5 500,00	2 700,00		0,00	0,00		0,00	2 700,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	72 872,82	0,00		56 293,98	56 293,98		56 293,98	56 293,98
1641	Emprunts en euros	72 085,02	0,00		49 293,98	49 293,98		49 293,98	49 293,98
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	787,80	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 665,91	0,00	0,00	33 824,77	33 824,77	0,00	33 824,77	33 824,77
27638	Créance Autres établissements publics	118 665,91	0,00		33 824,77	33 824,77	0,00	33 824,77	33 824,77
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		197 038,73	2 700,00	0,00	90 118,75	90 118,75	0,00	90 118,75	92 818,75
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581105	Abris bus venelle	2 036,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 032 111,94	2 103 786,00	0,00	492 918,75	492 918,75	0,00	492 918,75	2 596 704,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 026 949,34			169 824,68	169 824,68		169 824,68	169 824,68
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 052,35			0,00	0,00		0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	III = I + II
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	914 385,71			0,00	0,00		0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 565,04			0,00	0,00		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	585,23			0,00	0,00		0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	31 854,33			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			3 624,00	3 624,00		3 624,00	3 624,00
2313	Constructions	0,00			166 200,68	166 200,68		166 200,68	166 200,68
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4581105	Abris bus venelle	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4581999999		35 454,33			0,00	0,00		0,00	0,00
4582999999		7 552,35			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 026 949,34			169 824,68	169 824,68		169 824,68	169 824,68

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202401	CREATION BATIMENT ALSH		22 485,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			22 485,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : CREATION BATIMENT ALSH
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		22 485,04	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 485,04	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 485,04	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		3 596 255,32	1 862 625,00	662 743,43	662 743,43	2 525 368,43
		I	II	III = I + II		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	339 945,76	262 625,00	142 348,00	142 348,00	404 973,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	210 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	66 520,76	0,00	139 494,00	139 494,00	139 494,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	42 625,00	42 625,00	0,00	0,00	42 625,00
1348	Autres fonds non transférables	20 800,00	20 000,00	2 854,00	2 854,00	22 854,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 600 000,00	1 600 000,00	70 000,00	70 000,00	1 670 000,00
1641	Emprunts en euros	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 939 945,76	1 862 625,00	212 348,00	212 348,00	2 074 973,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 925,20	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
10222	FCTVA	78 925,20	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
10251	Dons et legs en capital	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	84 841,14	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	84 841,14	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		183 766,34	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	28 138,22	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
Total des recettes réelles		2 151 850,32	1 862 625,00	258 348,00	258 348,00		2 120 973,00
021	Virement de la section de fonctionnement	368 162,51		178 604,13	178 604,13		178 604,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	49 293,15		55 966,62	55 966,62		55 966,62
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	43 607,13		50 468,10	50 468,10		50 468,10
28128	Autres aménagements de terrains	55,60		55,60	55,60		55,60
28152	Installations de voirie	28,33		28,33	28,33		28,33
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	604,52		417,02	417,02		417,02
28181	Installations générales, aménagt divers	379,88		379,88	379,88		379,88
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 363,45		1 363,45	1 363,45		1 363,45
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 254,24		3 254,24	3 254,24		3 254,24
041	Opérations patrimoniales (9)	1 026 949,34		169 824,68	169 824,68		169 824,68
168758	Dettes - Autres groupements	0,00		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	31 365,04		169 824,68	169 824,68		169 824,68
2033	Frais d'insertion	585,23		0,00	0,00		0,00
21351	Bâtiments publics	31 854,33		0,00	0,00		0,00
27638	Créance Autres établissements publics	914 385,71		0,00	0,00		0,00
458199999		33 654,33		0,00	0,00		0,00
4582105	Abris bus venelle	0,00		0,00	0,00		0,00
458299999		15 104,70		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 444 405,00		404 395,43	404 395,43		404 395,43

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 662 159,82	0,00	0,00	2 627 072,32	2 627 072,32	0,00	2 627 072,32	2 627 072,32
011	Charges à caractère général (3)	653 284,94	0,00	0,00	870 056,57	870 056,57	0,00	870 056,57	870 056,57
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 179 400,00	0,00		1 107 430,00	1 107 430,00		1 107 430,00	1 107 430,00
014	Atténuations de produits	176 605,00	0,00		175 605,00	175 605,00		175 605,00	175 605,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	203 780,00	0,00	0,00	191 210,00	191 210,00	0,00	191 210,00	191 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 213 069,94	0,00	0,00	2 344 301,57	2 344 301,57	0,00	2 344 301,57	2 344 301,57
66	Charges financières	7 375,10	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
67	Charges spécifiques (3)	22 759,12	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00			200,00	200,00		200,00	200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		31 634,22	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00		48 200,00	48 200,00
Total des dépenses réelles		2 244 704,16	0,00	0,00	2 392 501,57	2 392 501,57	0,00	2 392 501,57	2 392 501,57
023	Virement à la section d'investissement	368 162,51			178 604,13	178 604,13		178 604,13	178 604,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	49 293,15			55 966,62	55 966,62		55 966,62	55 966,62
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		417 455,66			234 570,75	234 570,75		234 570,75	234 570,75
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

Pour

ID : 064-216403048-20260422-202633-DE+

SLOW

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE	Vote
			I			II			III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									2 627 072,32

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 565 867,00	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	224 500,00	0,00	224 950,00	224 950,00	224 950,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	336 926,00	0,00	331 961,00	331 961,00	331 961,00
731	Fiscalité locale	1 543 444,00	0,00	1 552 546,00	1 552 546,00	1 552 546,00
74	Dotations et participations (2)	368 915,76	0,00	365 450,00	365 450,00	365 450,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	60 000,00	0,00	57 500,00	57 500,00	57 500,00
Total des recettes de gestion des services		2 563 785,76	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
76	Produits financiers	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 081,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 565 867,00	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**84 365,32****Total des recettes de fonctionnement cumulées****2 627 072,32**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 662 159,82	0,00	0,00	2 627 072,32	2 627 072,32	0,00	2 627 072,32	2 627 072,32
011	Charges à caractère général (4)	653 284,94	0,00	0,00	870 056,57	870 056,57	0,00	870 056,57	870 056,57
60611	Eau et assainissement	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60612	Energie - Electricité	87 900,00	0,00		87 000,00	87 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00
60621	Combustibles	9 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6067	Fournitures scolaires	10 100,00	0,00		10 350,00	10 350,00	0,00	10 350,00	10 350,00
6068	Autres matières et fournitures	800,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
611	Contrats de prestations de services	188 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
61351	Matériel roulant	6 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	8 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	7 540,88	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6161	Multirisques	25 000,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
62268	Autres honoraires, conseils	17 344,06	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés		Vote) III = I + II
			I					hors AE		
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
6228	Divers	52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
6234	Réceptions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
6237	Publications	6 600,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00	
6245	Transports de personnes extérieures	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	600,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00	
6281	Concours divers (cotisations)	22 500,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00	
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		166 406,57	166 406,57	0,00	166 406,57	166 406,57	
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	6 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 179 400,00	0,00		1 107 430,00	1 107 430,00		1 107 430,00	1 107 430,00	
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
6331	Versement mobilité	1 300,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 100,00	0,00		2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00	
64111	Rémunération principale titulaires	400 000,00	0,00		386 800,00	386 800,00		386 800,00	386 800,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	4 500,00	0,00		7 800,00	7 800,00		7 800,00	7 800,00	
64113	NBI	3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00	
64118	Autres indemnités	77 500,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00	
64131	Rémunérations	240 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00	
64132	SFT, indemnité de résidence	7 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00	
64138	Primes et autres indemnités	28 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00	
6415	Congés payés	9 800,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00	

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6417	Rémunérations des apprentis	8 000,00	0,00		6 200,00	6 200,00		6 200,00	6 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	14 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 000,00	0,00		10 600,00	10 600,00		10 600,00	10 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6488	Autres	7 000,00	0,00		3 130,00	3 130,00		3 130,00	3 130,00
014	Atténuations de produits	176 605,00	0,00		175 605,00	175 605,00		175 605,00	175 605,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	175 605,00	0,00		175 605,00	175 605,00		175 605,00	175 605,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	203 780,00	0,00	0,00	191 210,00	191 210,00	0,00	191 210,00	191 210,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	82 200,00	0,00		90 100,00	90 100,00	0,00	90 100,00	90 100,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65335	Frais de formation	250,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 100,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	63 000,00	0,00		44 700,00	44 700,00	0,00	44 700,00	44 700,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	27 710,00	0,00		29 410,00	29 410,00	0,00	29 410,00	29 410,00
65888	Autres	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 213 069,94	0,00	0,00	2 344 301,57	2 344 301,57	0,00	2 344 301,57	2 344 301,57
66	Charges financières	7 375,10	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 216,58	0,00		41 700,00	41 700,00		41 700,00	41 700,00
6618	Intérêts des autres dettes	158,52	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
67	Charges spécifiques (4)	22 759,12	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 759,12	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 500,00			200,00	200,00		200,00	200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 500,00			200,00	200,00		200,00	200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		31 634,22	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00		48 200,00	48 200,00
Total des dépenses réelles		2 244 704,16	0,00	0,00	2 392 501,57	2 392 501,57	0,00	2 392 501,57	2 392 501,57
023	Virement à la section d'investissement	368 162,51			178 604,13	178 604,13		178 604,13	178 604,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	49 293,15			55 966,62	55 966,62		55 966,62	55 966,62
6811	Dot. amort. immos incorporelles	49 293,15			55 966,62	55 966,62		55 966,62	55 966,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		417 455,66			234 570,75	234 570,75		234 570,75	234 570,75

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

Mairie de Lahonce - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 565 867,00	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	224 500,00	0,00	224 950,00	224 950,00	224 950,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	1 000,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
70323	Red. occupation dom. public	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
706888	Autres	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	336 926,00	0,00	331 961,00	331 961,00	331 961,00
73211	Attribution de compensation	306 926,00	0,00	303 961,00	303 961,00	303 961,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
731	Fiscalité locale	1 543 444,00	0,00	1 552 546,00	1 552 546,00	1 552 546,00
73111	Impôts directs locaux	1 450 000,00	0,00	1 464 614,00	1 464 614,00	1 464 614,00
73118	Autres contributions directes	4 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	18 444,00	0,00	19 932,00	19 932,00	19 932,00
73141	Accise sur l'électricité	69 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Dotations et participations (3)	368 915,76	0,00	365 450,00	365 450,00	365 450,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	185 000,00	0,00	175 078,00	175 078,00	175 078,00
741121	DSR des communes	48 000,00	0,00	55 007,00	55 007,00	55 007,00
741127	DNP des communes	14 000,00	0,00	10 219,00	10 219,00	10 219,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	4 228,00	4 228,00	4 228,00
744	FCTVA	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74718	Autres participations Etat	97 963,76	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voté II	Publié III = I + II
7473	Participation départements	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
747888	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	19 252,00	0,00	16 718,00	16 718,00	16 718,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	60 000,00	0,00	57 500,00	57 500,00	57 500,00
752	Revenus des immeubles	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion des services		2 563 785,76	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
76	Produits financiers	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 565 867,00	0,00	2 542 707,00	2 542 707,00	2 542 707,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					703 860,17									
1641 Emprunts en euros (total)					703 860,17									
1711089	CAISSE D'EPARGNE	03/10/2007		25/11/2008	150 000,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
1711119	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2007		10/12/2008	200 000,00	F		4,860	4,860	EUR	A	P	N	A-1
2008-01	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES SDEPA	11/02/2008		01/06/2009	12 144,23	F		4,630	4,630	EUR	A	P	N	A-1
2008-01 phase 1	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES SDEPA	11/02/2008		01/06/2009	18 428,21	F		4,630	4,630	EUR	A	P	N	A-1
2009-01	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES SDEPA	01/12/2008		01/06/2010	1 649,15	R		4,910	4,910	EUR	A	P	N	A-1
2011-02 phase 1	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES SDEPA	26/05/2011		05/01/2012	1 920,70	F		4,580	4,580	EUR	A	P	N	A-1
2012-03	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES SDEPA	20/06/2012		23/11/2013	19 717,88	F		3,950	3,950	EUR	A	P	N	A-1
20600469	CAISSE D'EPARGNE	01/08/2006		25/11/2008	300 000,00	R	EURIBOR	3,850	3,850	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00											
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					703 860,17											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		103 780,02					49 293,98	4 585,16	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		103 780,02					49 293,98	4 585,16	0,00	0,00
1711089	N	0,00	A-1	22 002,24	2,89	F		4,760	10 745,36	1 047,31	0,00	0,00
1711119	N	0,00	A-1	29 546,30	2,93	F		4,860	14 422,61	1 435,95	0,00	0,00
2008-01	N	0,00	A-1	2 589,07	3,40	F		4,630	824,27	121,54	0,00	0,00
2008-01 phase 1	N	0,00	A-1	3 928,78	3,40	F		4,630	1 250,79	184,43	0,00	0,00
2009-01	N	0,00	A-1	466,07	4,40	R		4,910	108,31	23,14	0,00	0,00
2011-02 phase 1	N	0,00	A-1	739,97	6,00	F		4,580	109,94	33,89	0,00	0,00
2012-03	N	0,00	A-1	3 335,60	2,88	F		3,950	1 635,50	131,76	0,00	0,00
20600469	N	0,00	A-1	41 171,99	2,89	R	EURIBOR	3,850	20 197,20	1 607,14	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		103 780,02					49 293,98	4 585,16	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	103 780,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7****B1.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

SOUDE

de l'exercice

ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	Montant des provisions constituées E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 105	Intitulé de l'opération : Abris bus venelle			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	35 690,57	0,00	0,00	0,00	
45.1 Abris bus venelle (5)	2 036,24	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	33 654,33	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	35 690,57	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	35 690,57	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	35 690,57	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	35 690,57	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		1 600 000,00	0,00	0,00	0,00
CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE	16/12/2025	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	53 879,14
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	53 879,14
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 542 707,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	2,12

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.7****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.8****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					29 410,00
6574	N°1 Subvention 2025		ASSOCIATION CERCLE CYNOPHILE PAYS BASQUE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION ADOUR PLAISANCE	Association	2 500,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION AMETZA IKASTOLA	Association	1 515,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION ANCIEN COMBATTANTS LAHONCE	Association	345,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION APE PARENTS D ELEVES	Association	1 200,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION ARDANAVY FOOTBALL CLUB	Association	3 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION ATXIK ETA SEGI	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE Bayonne	Association	1 300,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION BIGA BAI APE BILINGUE	Association	500,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION CERCLE CYNOPHILE PAYS BASQUE	Association	250,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION Chasse SAINT HUBERT COTE BASQUE	Association	400,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION COMITE DES FETES	Association	6 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE VAL ADOUR	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION ESKULARI	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION GURE IRRATIA	Association	400,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION GYMNASTIQUE ADOUR	Association	500,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION HANDISPORT PAYS BASQUE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION HIK HASI LEHUNTZEKO GAU ESKOLA	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION LES AMIS DE L ABBAYE DE LAHONCE	Association	2 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION PINCEAUX CHEVALETS ET BONNE HUMEUR	Association	650,00

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

S210

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Publié le ID : 064-216403048-20260422-202633-DE	Montant de la subvention
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION TROUP'ADOUR	Association		1 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION TRUKATU	Association		1 000,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION TRX LAHONCE	Association		200,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION TTIRRITTIK	Association		700,00
65748	N°1 Subvention 2026		ASSOCIATION UDA LEKU	Association		200,00
65748	N°1 Subvention 2026		BIBLIOTHEQUE D URCUIT	Association		800,00
65748	N°1 Subvention 2026		KORRIKA	Association		400,00
65748	N°1 Subvention 2026		LEHUNZTARRAK Chez M. LAFOURCADE	Association		400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	3,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		13,00	7,00	20,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	TECH	366	0,00	A	
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	TECH		0,00	A	
ANIMATEUR	C	ANIM	366	0,00	A	
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	SP	401	0,00	A	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « A / autres »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) fondé sur les articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026



Publié le 23/04/2026

ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
15/11/2021 -	SPL du CEF	SPL du Centre Européen de Fret	Société Publique Locale	4 260,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 064-216403048-20260422-202633-DE



Mairie de Lahonce - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

Mairie de Lahonce - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-96 913,31	-96 913,31
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-241 161,00	-241 161,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-338 074,31	-338 074,31

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	338 074,31	338 074,31
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-338 074,31	-338 074,31
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	56 293,98	56 293,98
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	280 570,75	280 570,75
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	224 276,77	224 276,77

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		56 293,98	56 293,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		56 293,98	56 293,98
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	49 293,98	49 293,98
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	7 000,00	7 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		280 570,75	III 280 570,75
Ressources propres externes de l'année (a)		46 000,00	46 000,00
10222	FCTVA	40 000,00	40 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	6 000,00	6 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		234 570,75	234 570,75
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	50 468,10	50 468,10
28128	Autres aménagements de terrains	55,60	55,60
28152	Installations de voirie	28,33	28,33
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	417,02	417,02
28181	Installations générales, aménagt divers	379,88	379,88
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 363,45	1 363,45
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 254,24	3 254,24
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	178 604,13	178 604,13

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

Mairie de Lahonce - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

Mairie de Lahonce - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/04/2026

Présenté par le Maire (1),

A Lahonce, le 20/04/2026

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Lahonce, le 20/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

ANDRIEU Camille	
ASSOR Daniel	
BALESTE Géraldine	
CHESNEAU Sylvie	
CHEVALIER Frédérique	
CÉLAN Matthieu à DEMANGE Jean- Marie	
DELMAS Bernard	
DEMANGE Jean-Marie	
DUPOUY-MINDEGUIA Jérôme	
HARGUINDEGUY Jérôme	
LABACHOT Véronique	
LACOMBE Thomas	
LÉCIAGUÉÇA HAR Stéphane	
MINNE Sandrine	
MOCORREA Bruno	
PÉRE Martine	
RAINERI Pauline	
SABATIER Serge	
SIEBERT Christiane à MINNE Sandrine	

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 064-216403048-20260422-202633-DE

 SLOW

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

TOURNU Géraldine à PÉRÉ Martine	
TUTELLIER Pierre	
VAN DE GOOR Anaïs	
VANDENBERGHE Pauline	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2026, et de la publication le 24/04/2026

A Lahonce, le 24/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.